

- Démarche : Demande de modification d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière à la suite du changement du représentant légal de la personne morale titulaire de l'agrément - département des vosges
- Organisme : Bureau Education Routière

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Cette procédure permet aux établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière de demander une modification de l'agrément de leur établissement après le changement du représentant légal de la personne morale.

En cas de changement du représentant légal de la personne morale titulaire de l'agrément, le nouveau représentant légal adresse, dans les quinze jours suivant la décision, une demande d'agrément au préfet.

L'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière fixe les conditions d'agrément de ces établissements.

L'arrêté dispose notamment qu'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière se caractérise par un exploitant, qui est soit une personne physique soit le représentant légal d'une personne morale et par un local d'activité.

Renseignements relatifs au demandeur

Civilité

Mme

M.

Nom de naissance

Prénom

Nom d'usage

Demande de modification d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

Date de naissance

Lieu de naissance

Ville, département, pays

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si le demandeur est ressortissant étranger n'appartenant pas à un État de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, joindre la justification qu'il est en règle à l'égard de la législation et de la réglementation concernant les étrangers en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile du demandeur

Rappel : le document doit faire apparaître votre nom et votre adresse postale.

Documents acceptés : facture d'internet, de téléphone, de gaz, d'eau, avis d'imposition, taxe d'habitation, assurance du logement, titre de propriété, quittance de loyer ou relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement.

Si vous ne pouvez pas fournir un document à votre nom, vous devez joindre la pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre de celle-ci signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois et le justificatif de domicile (documents acceptés ci-dessus) de cette personne.

Adresse du demandeur

N° et libellé de la voie, code postal et ville

Téléphone portable du demandeur

Téléphone fixe du demandeur

Email du demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Capacité de gestion

Le demandeur doit joindre la justification de la capacité à gérer un tel établissement en étant titulaire :

- soit d'un diplôme d'État ou d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur ou technologique d'un niveau égal ou supérieur au niveau III (bac+2) sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable ;
- soit du certificat de qualification professionnelle de la branche professionnelle des services de l'automobile reconnu par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière ;
- soit d'une qualification professionnelle satisfaisant aux conditions définies à l'article R. 213-2-1 du code de la route ;
- soit de la formation agréée portant sur la gestion des établissements d'enseignement de la conduite, suivie avant le 1er juillet 2016.

Demande de modification d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite et de l'éducation routière

Renseignements relatifs à l'établissement

Numéro d'agrément

Le numéro d'agrément est composé de la lettre "E" suivie de 10 chiffres.

Raison sociale

Dénomination commerciale

SIREN/SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait de kbis

Joindre un exemplaire de l'extrait du registre du commerce et des sociétés. Celui-ci doit dater de moins de trois mois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts de la société

Joindre une copie des statuts désignant le demandeur comme représentant légal de la société.

Adresse de l'établissement

N° et libellé de la voie, code postal et ville

Téléphone fixe de l'établissement

Téléphone portable de l'établissement

Email de l'établissement